



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Swiss Orthoptics Berne

Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur les
Comptes annuels 2023

12515

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de Swiss Orthoptics, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de Swiss Orthoptics pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Guemligen, le 22 février 2024

T+R SA


TR

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-révisseure agréée


TR

Vincent Studer
Expert-comptable diplômé
Expert-révisseur agréé

Responsable du mandat

Annexe

- Comptes annuels (bilan et compte de résultat)